

Secrétariat général
Dossier suivi par Carine Henon

**DELIBERATION N° 101/2010
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 25 novembre 2010**

**Autorisation de contracter un emprunt pour l'opération de construction du
deuxième site du lycée français d'Amman**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Afin de mener à bien l'opération de construction du deuxième site du lycée français d'Amman, le Conseil d'Administration autorise la Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à contracter un emprunt à hauteur de 6,5 millions d'euros, sur les 7 millions d'euros que représente le financement de ce projet.

Nombre de votants : 20

Pour : 18
Abstentions : /

Contre : /
Refus de participation au vote : 2

Fait à Paris, le 25 novembre 2010

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET